



Les objectifs du Débat d'Orientations Budgétaires

Le Débat des Orientations Budgétaires (DOB) est l'occasion d'échanger sur le contexte budgétaire de la collectivité. Les dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales imposent de présenter, dans ce rapport, un certain nombre d'éléments financiers :

- Les orientations générales du budget de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette de la Commune.
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs : notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- Une « étude relative à l'impact pluriannuel » sur les dépenses de fonctionnement, des opérations d'investissement exceptionnel.

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 définit la trajectoire globale des dépenses des finances publiques en conformité avec le traité de stabilité envoyé à la commission européenne. Le gouvernement a pour objectif de ramener le déficit public sous la barre des 3 % d'ici cinq ans par une maîtrise drastique des dépenses publiques. La loi de programmation prévoit dans ce contexte une baisse des dépenses de fonctionnement en volume de 0,5% pour l'ensemble des collectivités d'ici 2027 (budgets des collectivités ayant des dépenses réelles de fonctionnement supérieures à 40 millions d'euros). L'effort financier demandé aux collectivités devrait s'élever à 3 milliards d'euros en 2023.

Ces dispositions placent ce débat au cœur de la procédure budgétaire pour permettre d'informer les élu(e)s sur la situation économique et financière de leur collectivité, afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif qui interviendra au plus tard le 15 avril.

Ces dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le budget du CCAS est un budget de fonctionnement. Il n'est donc porté aucune dépense d'investissement ni besoin de financement. De plus, l'ensemble du personnel est rémunéré sur le budget Ville et mis à disposition du CCAS. L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel figurent donc au budget communal.

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit, en termes financiers, les choix politiques des élus pour la commune.

Cette année, les familles sont touchées par l'augmentation des tarifs de l'électricité (+ 15 % en 2023 et 8,6 % en 2024), le gaz devrait augmenter de 30 % au 1^{er} juillet 2024 ainsi que par l'augmentation conséquente du prix des denrées alimentaires. Nous devons donc redoubler d'effort dans l'accompagnement des plus fragiles.

Il est donc nécessaire que les membres du Conseil d'administration procèdent à ce débat qui répond aux objectifs suivants :

- ✚ Rappeler quel est le contexte national et local
- ✚ Dresser le bilan des actions 2023 et ouvrir le débat sur le contexte local et les orientations financières qui permettront de préparer le vote du Budget Primitif 2024 qui aura lieu à la fin du mois de mars en établissant une projection pour les années suivantes.

Nous vous soumettons les informations qui ont vocation à servir de base à la discussion, sachant que les décisions n'interviendront qu'au budget primitif de l'exercice budgétaire 2024.

I- Le contexte économique et social national et local :

1) Le contexte national :

En 2023, la croissance de l'économie française a été constante (+1% du PIB) et pour 2024 le Ministère de l'économie prévoit un chiffre de 1,4%.

L'inflation a atteint un pic en 2023 (5.2%), il est attendu un reflux progressif en 2024 (3.3% de moyenne annuelle et 2.3% en fin d'année).

Les prix de l'alimentation ont été la principale composante contributive de l'inflation en 2023 comme les prix de l'énergie l'ont été en 2022.

Cependant, la seconde moitié de l'année 2023 mais surtout de l'année 2024 seraient celles du retournement de la courbe de chômage, ce dernier passant de 7.4 actuellement à 7.9% en fin d'année.

Dans son apport publié en novembre 2023, l'observatoire des inégalités souligne que les populations les plus modestes sont celles qui ont le plus subi la hausse des prix des produits de base, comme l'alimentation et l'énergie.

Le hausse du SMIC de 1,13 % devrait protéger au moins en partie ceux qui sont au niveau de minimum salarial.

Des inquiétudes existent quant à la revalorisation des minimas sociaux et des allocations.

La France compte 5,3 millions de pauvres si l'on fixe le seuil de pauvreté à 50% du niveau de vie médian (1 158 €) et 9,1 millions si l'on utilise le seuil de 60 %, selon les données provisoires 2021 (dernière année disponible) de l'Insee. Dans le premier cas, le taux de pauvreté est de 8,3% et, dans le second, de 14,5%. Quel que soit le seuil utilisé, la pauvreté augmente en France depuis le milieu des années 2000.

La tranche 18-29 ans concentre à elle seule le plus fort taux de pauvreté, du fait du chômage, des bas salaires et du fait que les moins de 25 ans sans ressources sont actuellement exclus du droit du RSA. Le taux de pauvreté des moins de 18 ans n'est pas en reste : il était de 11,5% en 2019 contre 8,7 % en 2004, progression principalement due à la hausse du nombre de familles monoparentales durant la période, alors que « le fait de vivre à deux (en couple) protège en partie de la pauvreté ». 30% des personnes ayant les plus faibles ressources n'ont aucun diplôme et 80% n'ont pas le baccalauréat.

Ces populations fragiles sont aussi pour moitié des « inactifs » c'est-à-dire à la retraite ou au foyer, étant précisé que parmi les inactifs vivant sous le seuil de pauvreté, les trois quarts ne sont pas des retraités mais surtout des jeunes non qualifiés, ou des femmes au foyer, qui ne sont pas ou plus dans un univers professionnel, souvent du fait de l'absence de diplôme et, découragés, ne recherchent pas de travail.

De plus, constat est fait que le non-recours aux prestations sociales accroît le risque de précarité socioéconomique et d'isolement des individus qui ne bénéficient pas des aides ou des droits auxquels ils pourraient prétendre. En France, le taux de non-recours à certaines prestations dépasse les 30 %.

2) Le contexte local :

La Ville de Septèmes les Vallons dispose une capacité de désendettement située entre 3 et 4 ans, démontrant ainsi une gestion efficace tout en développant des projets d'envergure tels que la réhabilitation exemplaire de logements en centre-ville.

Le budget 2024 est un budget contraint en raison des efforts demandés conjointement aux dépenses imputrescibles liées à l'augmentation de l'électricité et des denrées.

Quelques chiffres clés pour Septèmes les Vallons (base INSEE) :

Population :

Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2021	11 153	
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2022	11 196	43 habitants de plus
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2023	11 812	616 habitants de plus
Soit 5,91 % d'augmentation de 2021 à 2023.		

Statistiques INSEE (base 2021) :

34,7 % de la population a moins de 30 ans (35,4 % en métropole) et 26,8 % est âgée de 60 ans et plus (26,3 % en Métropole).

- Nombre de ménages avec enfant : 2 700
- Part des ménages fiscaux imposés sur le revenu : 51 % (51,4 % métropole)
- Taux de pauvreté : 15 % (17,9 % métropole)
- Taux d'activité des 15 à 64 ans : 74,1 % contre 70,9 % sur le territoire de la métropole
- Taux de chômage des 15 à 64 ans : 10,6 % (9,6 % sur le territoire de la Métropole Aix Marseille)

II- Le CCAS, une équipe au service des Septémois :

Le CCAS de la Ville anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Les objectifs du CCAS :

- Agir en faveur et aux côtés des septemois les plus vulnérables,
- Organiser les conditions d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation les plus qualitatives possibles,
- Favoriser l'accès à une offre de services adaptée aux besoins des publics,
- Accompagner les étapes du parcours de vie en personnalisant les réponses,
- Développer des actions collectives (gérer son budget, adopter des éco gestes, prévention santé...),
- Soutenir l'innovation en s'impliquant dans des réseaux institutionnels et associatifs
- Impulser ou participer à des dynamiques partenariales, au service de la solidarité.

Les effectifs du CCAS sont de 5 personnes :

1 directrice
 1 conseillère en économie sociale et familiale en charge des mesures ASELL poste financé par le Département depuis aout 2015
 3 agents d'accueil, dont chacun est spécialisé plus particulièrement sur un pôle : seniors et petite enfance, logement, emploi et insertion.

Nota : une étudiante en BTS SP3S a été recrutée en aout 2023. Elle a rompu son contrat en février 2024.

III- Bilan des actions mises en œuvre en 2023 et perspectives pour les années à venir :

Les administrés en difficulté se tournent naturellement vers le CCAS car il représente un échelon de proximité et devant la pression des demandes, il est nécessaire de nouer des partenariats avec un ensemble d'acteurs (institutions, associations...).

En 2023, les demandes concernant le maintien à domicile se maintiennent à un niveau élevé : Dossiers Allocations Maintien à domicile, portage de repas, téléassistance, domiciliation, aide à la complétude d'un dossier retraite....

Répondre à l'urgence sociale est un enjeu au quotidien, un devoir de solidarité envers nos administrés, un gage d'équité. De nombreuses demandes portent également sur l'obtention d'un logement qui corresponde à la situation familiale et financière. En effet, avec un taux de rotation très faible sur le territoire, les administrés rencontrent des difficultés pour trouver un logement et les demandes en attente demeurent aux environs de 500 demandes déposées au CCAS et non pourvues.

L'accompagnement aux démarches administratives qui se trouvent complexifiées du fait de l'éloignement progressif d'un certain nombre de service public : Caisse d'Allocations Familiales, sécurité sociale, caisses de retraites...Le recrutement d'un travailleur social à 100 % est un atout non négligeable.

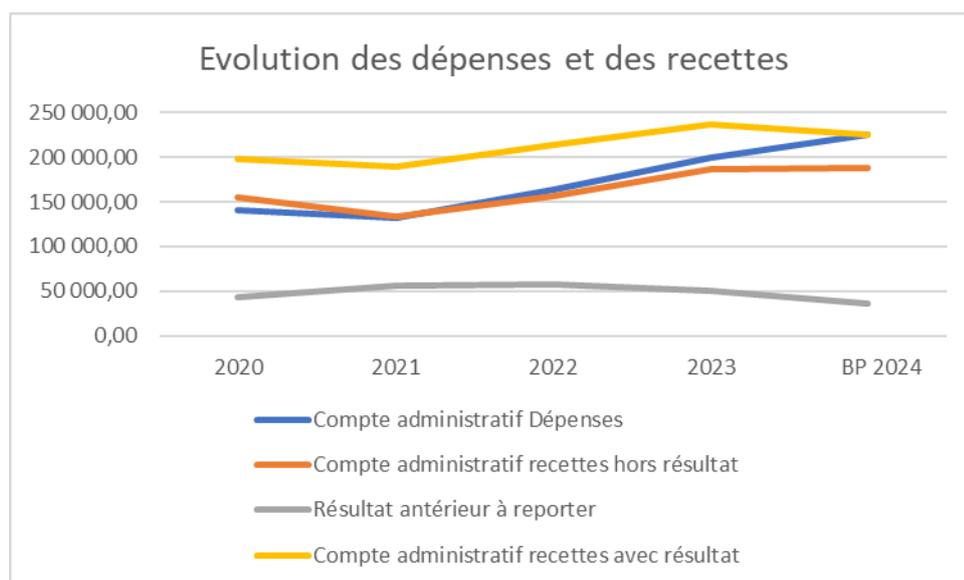
Pour 2024, la préparation budgétaire se situe toujours dans un contexte contraint.

A- Evolution des Dépenses et Recettes de fonctionnement du CCAS :

ANNEE	Compte administratif Dépenses	Compte administratif recettes hors résultat	Résultat antérieur à reporter	Compte administratif recettes avec résultat
2020	141 169,80	154 445,28	43 067,32	197 512,60
2021	132 114,12	132 952,93	56 342,80	189 295,73
2022	163 967,13	157 054,92	57 181,61	214 236,43
2023	200 045,89	186 107,54	50 269,40	236 376,94
BP 2024	224 750,00	188 418,95	36 331,05	

Chaque année, le résultat de l'exercice sera repris au budget primitif à la suite du vote du Compte administratif. On peut constater que les dépenses de fonctionnement étaient moins élevées de 2020 à 2022 en raison de l'annulation des festivités relative au repas des seniors

ainsi qu'en raison de la baisse de fréquentation des espaces seniors lors de la crise sanitaire. Pour l'année 2023, la reprise de ces activités a augmenté le volume des dépenses.



B- Situation des aides aux familles et perspectives :

Nous avons vu un accroissement des domiciliations avec 12 domiciliations en 2022 et 35 en 2023. Rappelons que la domiciliation est une mission obligatoire pour le CCAS car il permet à la personne d'ouvrir ses droits. (une majorité de femmes et d'hommes seuls et 3 couples seulement)

I. Les besoins alimentaires :

L'insécurité alimentaire est « une situation dans laquelle des personnes n'ont pas la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine »

1. Chèques d'accompagnement personnalisé et aide alimentaire :

Ils sont destinés à l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène. Il s'agit d'un secours accordé une fois par an et renouvelable à titre exceptionnel. Ces chèques permettent ainsi d'éviter une rupture de ressources et de pallier une situation difficile. En 2023, le budget a représenté 16 000 € pour 94 familles dont certaines ont eu recours à ces chèques à 2 ou 3 reprises.

En 2024 et jusqu'à la fin du mandat, il semble opportun de reconduire cette action avec un budget constant **16 000 euros**.

Le CCAS travaille en partenariat avec le Secours populaire et le Secours Catholique.

Le CCAS confectionne lui aussi des colis alimentaires.

Parce que l'aide alimentaire seule n'aide pas à viser l'autonomie, l'équipe du CCAS travaille à l'accompagnement comme un levier pour retrouver le chemin de l'autonomie et de

l'émancipation. Pour cela, nous avons des actions d'accompagnement sur la gestion d'un budget en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales et nous travaillons aussi lorsque c'est possible un retour vers l'emploi en lien avec l'accompagnateur du PLIE et Mission Locale.

La ligne autre secours comporte les achats de denrées que le CCAS réalise pour confectionner des colis ainsi que des aides exceptionnelles accordées aux familles en situation de handicap.

C - Situation des aides pour l'enfance et la jeunesse et perspectives :

L'enfant est un être en pleine croissance, un adulte en devenir, qui n'a pas les moyens de se protéger seul.

Aussi, l'enfant doit faire l'objet d'un intérêt particulier et d'une protection spécifique. C'est dans cette optique que des textes proclamant la protection de l'enfant et de ses droits ont été adoptés.

Les droits de l'enfant sont des droits économiques, sociaux et culturels, tels que le droit à l'éducation et le droit à un niveau de vie décent.

C'est à ce titre que le CCAS a engagé un certain nombre de dispositifs :

1. Restauration scolaire :

Le CCAS accorde, sous critère de ressources, soit la gratuité soit la demi-gratuité de la restauration scolaire afin que les enfants puissent bénéficier d'un repas équilibré dans la journée.

En septembre 2022 la Ville a mis en place un tarif modulé qui développe 6 tranches échelonnées de 2,50 euros à 3,90 euros.

L'aide a été accordée en 2023 à 112 familles pour 15 129,70 € soit 8 668 repas.

Pour mémoire, 86 familles bénéficiaires en 2022, 75 familles en 2021 et 68 familles en 2020 soit une progression sensible du nombre de familles.

Depuis la rentrée 2017, Monsieur le Maire, par le biais de son CCAS, a sollicité auprès des services de l'Etat une subvention pour la restauration scolaire des enfants de familles réfugiées accueillies au Centre d'Accueil et d'Examen de Situation.

On constate qu'il est nécessaire d'augmenter cette la ligne budgétaire. Il est donc proposé de fixer à **18 000 euros** pour les gratuités et demi-gratuités ainsi qu'un budget de **2 500 euros** pour les enfants du CAES (subventionné par l'Etat) : 17 familles pour 1 527.50 euros - 611 Repas. Les enfants accueillis à la restauration ne coûtent rien à la commune.

2. Aide à la classe de découverte :

Une aide votée en conseil d'administration en février 2014 est attribuée aux familles en difficulté pour les frais restant à leur charge pour le paiement des classes de découverte.

Il faut noter également que l'Education Nationale demande maintenant que l'ensemble de la classe soit inscrit. Si un élève ne s'inscrit pas, le projet ne peut être maintenu. Une délibération a donc été prise pour apporter une aide aux séjours sans nuitée.

Il est proposé de maintenir une inscription budgétaire à hauteur de **500 euros**. Ces dernières années, nous n'avons pas eu de demandes (pandémies, changement de réglementation...)

3. Aide à l'inscription aux Centres de Loisirs septémois :

Les seuils pour ouvrir les droits aux familles sont ceux de l'aide à la restauration.

La participation du CCAS complète celle de la Caisse d'Allocations Familiales. En 2023 l'A.L.S.H. du Centre Social de la Gavotte Peyret a sollicité 1 592,40 euros contre 649,20 euros en 2022 et 998,40 en 2021. Cette année encore aucun versement pour l'ALEES.

Il est proposé de conserver l'inscription budgétaire à hauteur de **2 000 euros**.

4. Noël des enfants :

Chaque année un arbre de Noël est organisé avec un spectacle, la distribution d'un jouet et d'un goûter aux enfants issus de familles avec de petites ressources. 93 enfants contre 78 enfants en 2022 qui ont bénéficié d'un jouet et d'un sachet goûter. Comme à chaque manifestation, le foyer de l'enfance a également été invité à venir retirer 10 jouets pour les enfants qui y sont accueillis. On note une baisse de la fréquentation des familles au spectacle.

Pour rappel le foyer de l'enfance a pour mission d'accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par sa famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'**Enfance**. Lorsque l'enfant a moins de 3 ans, nous facilitons autant que possible son intégration dans les effectifs d'une des crèches municipales.

Il est proposé de maintenir une inscription budgétaire à hauteur de 3 000 euros sur les prochaines années.

5. Aide au transport pour les étudiants boursiers :

Ce dispositif a été mis en place à la suite d'un travail mené avec le Comité d'Orientation sur l'Emploi pour établir quels étaient les obstacles à l'obtention d'un premier emploi : il en ressort que l'absence de diplôme était l'un des freins principaux et il nous a semblé utile de mener une politique incitative d'aide aux étudiants.

Attentif aux difficultés que peuvent rencontrer les jeunes septémois lors de la poursuite de leurs études, le CCAS a mis en place ce dispositif en 2013 afin de faciliter les déplacements vers les universités et les études post bac.

En 2023 cela a représenté 1 420 euros pour 8 familles contre 1 790 € en 2022 pour 10 familles, ceci pour l'achat de cartes de transport. Chiffre stable par rapport à l'année précédente.

Nous vous proposons de reconduire cette action en 2023 et les années suivantes avec un budget de **3 000 euros**.

D - Situation des aides aux seniors et perspectives :

En 2030, un français sur 3 aura plus de 60 ans. Pour la première fois les + de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans. On sait aussi que 92 % des français souhaitent vieillir chez eux et les septémois n'échappent pas à cette règle.

Nous essayons d'être au plus près des besoins des habitants et c'est pour cela que de nouvelles permanences ont vu le jour en 2022 et 2023 pour accompagner les administrés et leurs familles : Geronto nord (permanence le 1^{er} et 3^{ème} mercredi après-midi du mois) et France Alzheimer le premier vendredi du mois sur rendez-vous.

France Alzheimer :

Le conseil municipal a délibéré pour une adhésion à la charte "Ville aidante" de l'association France Alzheimer et maladies apparentées.

Considérant la nécessité de mener des actions d'accompagnement sur son territoire en direction des familles et des malades souffrant d'Alzheimer, Septèmes souhaite ainsi démontrer son intérêt et son engagement en faveur de la qualité de vie de ces personnes et de leurs proches aidants, pour l'émergence d'une société plus inclusive.

À des fins d'information, une nouvelle permanence gratuite se tient au CCAS, sur rendez-vous, chaque 1^{er} mardi après-midi du mois. L'objectif est aussi d'accompagner et/ou d'orienter les usagers concernés, tant au niveau de la formation des aidants que du soutien des personnes malades.

En ce qui concerne le Pôle Géronto Nord, le partenariat permet de :

- Travailler en collaboration avec l'équipe du CCAS sur les situations « complexes » des personnes âgées habitant Septèmes les Vallons,
- Evaluer et analyser les demandes, les besoins et leur contexte : recueil de données auprès de la personne âgée, la famille, et prévoir une visite à domicile si nécessaire afin de proposer une réponse adaptée,
 - Mobiliser le réseau, les ressources territoriales et les dispositifs existants afin de les mettre au service des usagers et de leurs aidants,
 - Elaborer, avec l'accord et la participation de l'usager, un plan de préconisation et si besoin un plan d'intervention coordonnée en collaboration avec les acteurs de la prise en charge,
 - Accompagner les usagers et leurs aidants dans la recherche de solution et aider à la prise de décision ainsi que dans l'élaboration de leur projet de vie La mission de l'Assistante de Coordination dans la définition de « situation complexe »
- Recueillir et analyser les éléments sur plusieurs motifs : rupture de soins, problématique de logement, pas d'ouverture de droit à la retraite, problématique de maintien à domicile, dettes, isolement social, ... une aide à la décision et à la définition des besoins peut s'engager.

1. Repas pris aux restaurants seniors :

Depuis 2022, la fréquentation a repris un fonctionnement normal en cours d'année avec 6 504 repas pris pour 42 276,00 euros (post pandémie). En 2023, 52 026 euros pour 8004 repas

Une ligne budgétaire de **55 000** euros pour 2024 est envisagée.

2. Portage de repas :

Avec la téléassistance, le portage de repas contribue au maintien à domicile de nos administrés. En 2023 le conseil d'administration s'est prononcé pour une augmentation de la participation de 1,80 à 2 euros par repas afin de prendre en compte l'augmentation du tarif que nous avons enregistré. Le CCAS a versé 22 151,85 euros. Ce chiffre est stable par rapport à l'année précédente pour environ 50 bénéficiaires.

Une prévision de **24 000 euros est maintenue pour 2024** et les 2 années à venir.

3. Gratuité des transports RTM pour les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80 %, non imposables avant toutes déductions fiscales :

L'achat de cartes TRANSPASS a représenté 19 847,80 euros en 2023

19 847,80 en 2023 pour 17 091,20 euros en 2022. On note une reprise des déplacements. Ce dispositif contribue à maintenir une certaine mobilité, à apporter une aide financière sur le coût du transport lorsque le senior se rend par exemple auprès du médecin ou encore aux activités organisées sur les espaces seniors

Il est proposé de maintenir la ligne budgétaire à **20 000 euros** ainsi que pour les 2 années à venir.

4. Aides au chauffage :

L'augmentation des prix des fluides a impacté de façon notable les seniors disposant de petites retraites. En 2021, une délibération augmentant à la fois les plafonds et les montants accordée a été votée.

15 635,00 euros ont été octroyés à 61 familles en 2023 contre 14 190 € d'aide au chauffage pour 56 familles en 2022

17 000 euros seront à prévoir en 2024 et les 2 années à venir.

5. Téléassistance :

Ce dispositif est mis en place en partenariat avec le Conseil Départemental. Le prestataire qui succède depuis 2016 à Mondial Assistance est VITARIS. Le Conseil d'administration doit se prononcer pour le renouvellement de la convention.

Le nombre de bénéficiaires est stable depuis quelques années. 111 inscrits au 31 décembre 2023 pour 118 en 2022.

En Mars 2020, le conseil d'administration s'est prononcé pour une tarification sociale afin de favoriser l'installation des téléassistances pour les personnes disposant de faibles ressources. Le coût de la téléassistance s'est élevé à 10 576 euros pour 10 814 euros de facturation. Chiffre stable par rapport à l'année précédente.

Une prévision budgétaire de **11 000 euros** est envisagée en 2024 et les 2 années suivantes si le nombre d'usagers demeure stable.

6. Aide Personnalisée à l'Autonomie et demandes d'aide sociale :

42 dossiers d'APA et 14 dossiers d'aide sociale ont été remis par le service.

13 demandes d'aide sociale ont fait l'objet d'un placement en maison de retraite ou en foyer spécialisé. 1 dossier en maison individuelle pour des demandes d'aide-ménagère.

19 dossiers d'obligation alimentaire

Le CCAS est subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 4 604 euros pour les frais de gestion administrative de ces dossiers.

Le Chêne Vert accueille 89 résidents au 31.12.2023. Ils sont tous bénéficiaires de l'APA et 21 en Aide Sociale.

Les Lavandes (Etablissement d'accueil médicalisé pour personnes handicapées) accueille 56 résidents. Tous sont bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'hébergement.

7. Le secours d'urgence des seniors :

Il serait également utile de prévoir une ligne budgétaire pour un secours d'urgence de **500 euros** comme par le passé.

8. L'aide à la complétude des dossiers retraite :

Depuis 2019, le CCAS est un interlocuteur référencé auprès de la CARSAT. Un agent du ccas a été formé afin d'accompagner les seniors dans la complétude des dossiers retraite. **23 dossiers en 2023.**

9. Le repas des seniors :

Le repas des seniors qui se déroule au mois de juin et le **colis de Noël** représentent des moments attendus de convivialité et de lien social pour toute une génération de septémois. Après 3 années d'interruption en raison de la crise sanitaire, il s'est déroulé le 7 juin 2023 à la salle Aixagone. 349 participants

Il est proposé de prévoir une inscription de **21 000 euros**. A noter que cette année, le tarif du prestataire devrait être plus important en raison de l'augmentation du prix des denrées.

10. Colis de fin d'année :

La distribution est effectuée au sein des club seniors

Le coût s'est élevé à 21 752,85 euros pour 1221 colis et 100 sachets de friandises pour les résidents de la maison de retraite du Chêne Vert.

Il est proposé en 2024 d'inscrire la somme de **22 000 euros** et de maintenir cette ligne à hauteur sur les années suivantes car nous avons augmenté la valeur d'un colis en 2023.

11. Portage de livres à domicile :

En lien avec le service culture, cette action a pour objectif de renforcer le lien social et de permettre à la personne empêchée de se rendre à la Médiathèque de profiter d'ouvrages adaptés à sa situation (livres en gros caractères). Une équipe de 4 bénévoles a été formée en 2013 à la bibliothèque départementale. Il ne reste plus qu'un bénévole et une personne de l'équipe de la médiathèque dédiés à cette action. La responsable de la médiathèque souhaite élargir l'offre aux Tourelles et aux Lavandes.

E- Situation des aides aux personnes en situation de handicap et perspectives :

La question de la place, des droits et de l'inclusion des personnes en situation de handicap constitue en enjeu sociétal si l'on souhaite prôner un vivre ensemble qui se base sur la singularité la réciprocité et la promotion de ce qui nous est commun.

Il est utile de prévoir une somme de **1 000 euros**, ligne budgétaire secours d'urgence. En 2023, 750 euros ont été octroyés par la commission pour deux familles soit un total de 1500 euros pour permettre à deux enfants de pratiquer des activités adaptées à leur handicap.

La Ville a la volonté que les personnes en situation de handicap aient le même accès aux droits que tout autre administré septémois. En 2016, la mise en place de la commission accessibilité a permis d'engager un travail sur cette question : l'accès physique aux Etablissements Recevant du Public et l'accès aux droits pour tous.

IV- Les Recettes du CCAS :

Elles sont constituées pour l'essentiel par la subvention communale car le CCAS est le principal acteur de la politique municipale de solidarité et de lutte contre l'exclusion pour tous nos administrés fragilisés. Cette subvention d'équilibre devrait s'élever à **88 715,95** pour 2024.

La ville octroie également 1/3 du produit de la vente de concessions funéraires soit en prévisionnel pour 2024, **6 000 euros**.

Le Conseil Départemental attribue une dotation de **4 604 €** pour les dossiers d'aide sociale que le service instruit. Ce montant est immuable depuis de nombreuses années, le montant prévisionnel demeure donc inchangé pour 2024.

Le Conseil Départemental nous octroie un financement pour le suivi des mesures ASELL que nous estimons à **34 000 euros**.

Le produit de la régie pour la vente de repas pour les espaces seniors s'est élevé à 36 588,60 euros en 2022 et 39 181,00 en 2023.

En 2024, la prévision de recettes s'établit à **44 000 euros**

Le produit de la participation à la téléassistance est estimé à **11 000 euros** en 2024.

Il faut enfin noter que le CCAS intègre chaque année son résultat reporté lors du vote du Budget Primitif qui s'élève pour cet exercice à **36 331,05 euros**.

V- Rappel succinct des actions menées par la Ville en matière d'action sociale :

✓ Le Micro-Crédit :

Une convention a été signée entre le CCAS et CREA SOL. Il s'agit de prêts destinés à des personnes exclues du système bancaire et de prêts professionnels destinés à des chômeurs ou titulaires de minima sociaux créant leur entreprise.

Concrètement, les services du CCAS ont la possibilité d'établir un dossier qui sera soumis à CREA SOL qui décidera de la recevabilité de la demande.

Le micro-crédit vise à participer à l'insertion de l'administré et à contribuer à une amélioration de sa situation.

En 2023, nous avons enregistré 1 demande qui n'a pu être prise en compte par Créa Sol compte tenu de la situation.

Nous poursuivrons cette action en 2024.

II. Le logement :

Le logement fait partie intégrante des besoins primaires de protection et de sécurité. Il est la condition première de l'autonomie personnelle et familiale. Il est le premier maillon de l'intégration dans la vie sociale et professionnelle. L'habitat est donc un espace indispensable à chacun pour construire son histoire, ce qui justifie sa reconnaissance en tant que droit.

1. Les impayés sur les factures énergétiques :

Le CCAS a signé une convention de partenariat avec le pôle solidarité EDF. Nous recevons des alertes pour nous informer des personnes en difficultés menacées de coupure. 85 familles ont été invitées à venir au CCAS (contre 50 en 2022) pour étudier ensemble la situation afin d'apporter des solutions : échéancier, dossier à constituer auprès du Fonds de solidarité au logement....

La Conseillère en Economie Sociale Familiale recrutée dans le cadre de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement reçoit les administrés en difficulté signalés par le pôle solidarité EDF et c'est souvent l'occasion d'établir un diagnostic plus approfondi et de déceler des situations délicates nécessitant un suivi plus régulier.

En 2023 16 dossiers Fonds de Solidarité Energie ont été instruits avec un montant d'aide de 1 613 €. Il a également été préparé 16 dossiers « coup de pouce » financement Région (9 validations, 3 refus et 4 en attente = 2 250€ d'aide)

2. Fonds de proximité eau :

Ce fonds, mis à disposition par les services de la Métropole, peut être sollicité par le CCAS auprès de la Société des Eaux Marseille Provence Métropole en positionnant des familles en difficulté pour le règlement de leur facture d'eau.

Cette année, 9 familles en ont bénéficié (8 validations et 1 en attente = 9 852.70 € d'aide)

La convention a été signée jusqu'en 2029.

Le 21 Mars 2023 une action collective avec les Pôles solidarité des Eaux de Marseille et d'EDF a été conduite sur une journée et a été un succès : le matin au centre social de la Gavotte Peyret et l'après-midi en salle du rez-de-chaussée de la Mairie.

3. Lutte contre les expulsions :

Afin de limiter les expulsions, il est nécessaire d'intervenir le plus en amont possible, de préférence dès les premiers impayés de loyer afin de trouver des solutions qui permettent de rétablir la situation. La Commission de prévention des impayés de loyer de Septèmes homologuée CCAPEX par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a examiné 100 situations en 2022, 105 en 2021, 101 situations dans le courant de l'année 2020. Cette commission est composée des différents services sociaux du secteur ; sont représentés le CCAS, la Maison de la Solidarité de Gardanne, la Caisse d'Allocations Familiales, l'association AAI, la Métropole et les bailleurs.

Hors séance, des situations concernant des locataires du parc privé ont nécessité l'intervention du secrétariat CCAPEX en tant que médiateur et situations du parc social.

La Conseillère en Economie Sociale Familiale qui intervient sur le dispositif ASELL apporte une vraie amélioration dans la prise en charge des familles en difficultés :

En 2022, 15 ménages ont été identifiés en ASELL Généraliste et 7 familles en ASELL Renforcé (dont 1 ménage refusé par le département). En 2023, 16 mesures ASELL généraliste et 6 renforcée.

En 2023, le dispositif AMASE (Allocation mensuelle d'aide sociale à l'enfance) a été sollicité pour 7 familles avec enfants : 4 réponses favorables pour 1 150 euros, 3 refus.

Nombre de Plan d'apurement de la dette locative : 6

Nombre de Protocole de cohésion sociale : 4

Nombre de diagnostic social et financier Assignation Tribunal : 6

Nombre d'accompagnement au tribunal : 12

La prise en charge des administrés septémois a été ainsi améliorée.

4. Charte inter bailleurs :

Un travail a été engagé depuis 2015 avec les bailleurs du territoire. Fin 2022 et 1^{er} semestre 2023, les diagnostics en marchant ont été réalisés sur l'ensemble du patrimoine social avec une restitution en comité de pilotage.

A noter la participation de l'ARHLM.

5. Convention de Lutte contre l'Habitat Indigne :

La lutte contre l'habitat indigne constitue un enjeu majeur qui a conduit la Ville à signer une convention le 26 octobre 2017. Le CCAS est engagé dans le comité de pilotage et participe à ce dispositif, notamment sur le volet accompagnement social des familles.

A - Situation de l'emploi et de la formation et perspectives

Dans un contexte de chômage élevé, l'accès à l'emploi constitue une préoccupation majeure des français. Même si l'emploi n'est pas une compétence communale, la Ville est en première ligne pour répondre aux attentes de ses concitoyens et favoriser le retour à l'emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi au 1^{er} janvier 2024 : 646 contre 665 l'an dernier (357 hommes et 289 femmes). 457 personnes sont indemnisables et 189 non indemnisables.

1. Prescription au Plan Local d'Insertion Emploi :

Lorsque le CCAS reçoit des personnes en situation financière difficile, l'emploi est bien souvent au cœur du problème. Il est alors de notre rôle d'inciter ces administrés à adhérer au dispositif PLIE qui leur permettra d'être suivis par un accompagnateur à l'Emploi.

En 2023 :

- 42 personnes résidant sur Septèmes les Vallons
Dont :
- 18 hommes
- 24 femmes

Les résultats sont de 13 sorties :

- 11 sorties positives (emploi et formation)

- 2 sorties dynamiques (chantier d'insertion)

2. Prescription à la Mission Locale :

En 2023, une intervenante a assuré les permanences à la fois à l'Espace Jeunes et au Centre social de la Gavotte Peyret.

- 520 jeunes septemois inscrits à la mission locale
- 251 en accompagnement contractuel soit PACEA (parcours d'accompagnement contractuel vers l'emploi) ou CEJ
- 43 en suivi sur les permanences EJS/Cs La Gavotte

Un travail sera réalisé en 2024 sur le décrochage scolaire.

3. Prescription MOVE (Mobilisation Orientation Vers l'Emploi) :

L'intervenante du MOVE tient les permanences à la Gavotte Peyret. Après un congé maternité, elle vient de reprendre ses activités

4. Les clauses sociales pour les marchés Ville :

Après plusieurs chantiers d'envergure tels que la réhabilitation de la Gavotte Peyret ou l'opération "cuisine centrale" pour la Ville, l'année 2023 n'a pas fait l'objet de marchés ayant une clause sociale. En 2024, une rencontre et de nouvelles perspectives de travail sont à l'horizon.

B - Situation du logement et perspectives :

✓ Suivi du parc locatif social :

Depuis 2015, le service est désormais guichet d'enregistrement des demandes de logement social. L'administré septemois peut venir directement au CCAS pour faire enregistrer sa demande. La convention a été renouvelée au conseil municipal du 16 février 2023.

Le Service participe à toutes les commissions d'attribution afin de pouvoir soutenir les dossiers des administrés septemois.

Le service informe les usagers sur les dispositifs DALO et les dossiers Préfecture mal logés.

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES DE LOGEMENT

30 demandes sont enregistrées en préfecture « mal logés ».

29 demandes sont reconnues prioritaires DALO sur les demandes déposées en mairie.

553 demandes de logement sont déposées au CCAS au total dont 239 demandes de septemois.

- 111 demandes de rapprochement familial
- 203 demandes de non septémois

26 Attributions, soit 4.7 % du nombre total de demandes de logement réalisées en 2023 :

- 13 HABITAT = 1
- 3FSUD = 3
- ICF = 1
- VILOGIA = 21

C - Petite enfance :

Les crèches municipales :

2 structures sont présentes : l'accueil Multi Accueil Collectif-Multi Accueil Familial La Ronde des Pitchouns (35 berceaux en collectif et 8 en accueil familial). L'accueil MAC La Farandole avec 56 berceaux. Les parents se disent satisfaits de la qualité d'accueil de leurs enfants.

Les produits bios sont privilégiés pour la fabrication des repas.

Le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) a été revu pour prendre en compte les changements de personnel et a été expliqué aux parents lors du conseil des crèches.

En 2023 les projets d'établissement, le règlement intérieur ainsi que tous les différents protocoles ont été revus et mis en conformité avec le décret du 31 aout 2021 (Votés en conseil municipal du 16 février 2023).

Des travaux d'amélioration conduits par la municipalité ont lieu chaque été : réfection peinture, etc....

Une subvention a été obtenue pour des travaux de rénovation de la crèche la Farandole

Le Relais Petite Enfance

Le Relais est un espace conçu pour les parents, les assistant(e)s maternel(le)s et les gardes à domicile, et bien entendu les enfants. Il est situé à la Bastide Valfrais, lieu déjà identifié pour la petite enfance car il regroupe le centre aéré maternel et les services de la Protection Maternelle et Infantile.

Nous comptons sur le territoire 20 assistantes maternelles agréées indépendantes. La capacité d'accueil est de 64 places d'agrément.

Des permanences administratives sans rendez-vous ont lieu tous les lundis de 14h à 16h à la Bastide Valfrais à Septèmes-les-Vallons.

Des temps d'animations collectives avec les enfants ont lieu le lundi de 9h15 à 11h, hors semaines de vacances scolaires. Les sorties en bibliothèque ont lieu en principe le mercredi matin ainsi que celles au jardin des arts. Un partenariat avec ces lieux a permis l'accueil d'enfants et de professionnels sur des temps réservés. Les sorties au jardin des arts sont fonction des expositions qui y sont présentées. Elles ont lieu sur des temps réservés hors horaires d'ouverture au public.

Le Relais Petite Enfance permet aux assistant(e)s maternel(le)s de sortir de leur isolement et aux parents en recherche d'un mode de garde de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Le CCAS participe au comité de pilotage du Relais afin de connaître les évolutions et de participer à l'élaboration des perspectives à venir. Il est envisagé d'augmenter le temps de présence du RPE sur une demi-journée supplémentaire afin de favoriser le développement des ateliers.

La convention devra être renouvelée en décembre 2024.

Le Café Poussette :

Le Café poussette septèmois est un espace d'échange, convivial, d'information et de rencontre entre parents.

Il s'adresse aux femmes enceintes, parents d'enfants de 0 à 3 ans et leurs proches qui souhaitent rencontrer d'autres parents. Depuis la pandémie, nous avons enregistré une baisse de la fréquentation qui nous a conduit à délocaliser, au moins pour un temps, les séances à la médiathèque. La fréquentation reprend peu à peu.

L'animation est assurée par l'association Accompagnement Action Initiative.

Les thèmes choisis par les familles pour 2023 :

- Les limites, comment dire NON, les fessées : question des crises.
- Comment accepter de changer les choses ?
- Le sommeil
- Quelle est la place du papa dans l'éducation du jeune enfant ?
- Comment expliquer à mon jeune enfant que je ne me sens pas bien ?

La convention est renouvelée auprès de l'association jusqu'en décembre 2024.

Colloque lutte contre les Violences Conjugales

Le CCAS a réalisé le vendredi 24 novembre 2023 un colloque pour la lutte contre les Violences Intrafamiliales co-financé par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône. L'évènement a été organisé à l'initiative de la Conseillère Municipale Madame Sophia FELLAHI-TALBI. Les objectifs étaient de sensibiliser tous les publics aux violences intrafamiliales (les acteurs et dispositifs existants), et renforcer le maillage partenarial territorial afin d'améliorer le repérage et la prise en charge des personnes victimes. Ce sont 95 personnes qui sont venues assister au colloque dont 19 lycéens du lycée professionnel Sainte Elisabeth. Sur la scène de l'espace Louis Aragon des intervenants se sont succédé toute la matinée (La co-fondatrice de SOS Femmes, des intervenants de Solidarités femmes 13, une conférencière à l'égalité Homme-Femme, l'association PACTES, la DDSP, l'APERS). Après chaque intervention, des débats animés ont été appréciés entre chaque intervenants et la salle.

La pause déjeunée offerte a permis un échange de contact entre les intervenants, les différents participants du secteur social, médical, juridique et également des personnes victimes de violences.

L'après-midi se sont deux ateliers qui se sont déroulés à l'espace Louis Aragon et l'autre à l'espace jeunes municipales de Septème. Le premier autour de la justice et de l'accès aux droits ont permis aux participants d'apprendre par les travailleurs sociaux de la CAF les nouveaux dispositifs pour lutter contre les violences Intrafamiliales. Les travailleurs sociaux de la MDST et de l'APERS ont apportés leurs regards sur les accompagnements, leurs différentes missions et pistes de travail à venir. Le deuxième atelier autour de la santé

sexuelle animé par le CPEF de Gardanne et une psychologue a aidé à sensibiliser une classe de seconde du lycée sainte Elisabeth sur le consentement, les relations amoureuses et la sexualité. Au final une restitution des deux ateliers a été donnée sur la scène de l'espace Louis Aragon.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20240227-03-02-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024
Publication : 06/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

